

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, VENDREDI 20 MARS A DIX NEUF HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, Mme DEMAYA, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés :

Mme DESBOIS donne procuration à Mme JODEAU-BELOTTI

M. DEGOULET donne procuration à Mme FRANSIOLI

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : Mme Julie TIREL

3. Fixation du nombre de postes d'adjoints

Délibération DE03-20032026

Vu l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal ;

Vu l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le maximum d'adjoints autorisés est de 4 ;

Martine COUET propose, pour la durée du mandat, d'instituer deux postes d'adjoints.

Vote à main levée

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2511-1 et L 2513-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à 2 le nombre d'adjoints au Maire.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 24 mars 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Julie TIREL